

OYTIER INFOS

Trimestriel d'informations communales

N° 13 - Mars 2018

Edito

Nous avons essayé de garder un rythme trimestriel de parution pour le Oytier Infos, mais force est de constater que sur ces derniers mois, et pour différentes raisons, cela a été difficile ! Nous espérons repartir sur une meilleure cadence à partir de maintenant.

Il est donc tard pour vous souhaiter à tous une « bonne et heureuse année » pourtant nous le faisons aujourd'hui ! Le printemps est arrivé et les fleurs commencent à égayer le village, la fontaine coulera, les promenades au parc du village reprendront bientôt, nous commençons à sortir de cet hiver bien gris et humide !

De nombreux projets sont dans les tuyaux et en même temps nous continuons à gérer le quotidien, malgré la baisse des dotations de l'état, les subventions tronquées et les rouages administratifs lourds qui nous empêchent parfois d'avancer comme nous voudrions le faire.

2018 verra très certainement l'aménagement du local « boules » près du Foyer Rural en collaboration avec l'association « Les amis du pain », l'avancement du projet d'une nouvelle cantine, l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (si tout va bien) et la poursuite des travaux et aménagements déjà prévus depuis plusieurs mois.

Le budget 2018 sera prochainement voté en conseil municipal et malgré toutes les difficultés financières que nous rencontrons, une bonne gestion et maîtrise des coûts nous permet d'annoncer une petite réserve de sécurité en cas d'imprévu, et une augmentation de notre capacité à payer nos dettes long terme. Il est impossible de tout réaliser simultanément, mais cette bonne santé financière relative permet à la commune de Oytier Saint Oblas de continuer à imaginer l'avenir avec projets et réalisations pour le bénéfice de tous.

Bonne lecture, et à très bientôt.



Fête de l'Avent

Encore cette année, cette fête a été très largement partagée et a fait le bonheur des petits et des grands ! La municipalité remercie Cyrille de la boulangerie **A 2 pains d'ici**, qui a offert les baguettes pour les hot-dogs, ainsi que Véronique Viesinger de **Flours Envie** à Septème.



Foire du 11 novembre

La Foire traditionnelle de la St Martin a été relancée en 2017 par la Municipalité de Oytier Saint Oblas. Une organisation conjointe entre la commune, les JSP de Septème et l'association Synergie a permis à de très nombreux forains et artisans-créateurs de partager leur talents. A cette occasion, le Foyer Rural, la Salle Sainte Barbe et toute la rue du jeu de boules jusqu'à la bute sous l'église étaient bondés de monde malgré le temps gris et humide.

Il y en avait pour tout les goûts ! Une délégation venue spécialement de Castelliri en Italie a présenté le désormais célèbre « ail rouge », produit désormais labellisé de cette région d'Italie.

A la fin de la commémoration de l'Armistice 1918, la fanfare de Saint Georges a terminé sa parade dans la foire, avant le vin d'honneur offert sur place.

Le succès et l'enthousiasme furent tels qu'une nouvelle association a vu le jour, le CLAS (Comité Local d'Aide Social) pour chapeauté l'organisation de l'édition 2018 et pour faciliter la partie administrative d'un tel événement. Tout bénéfice financier de cette foire ira donc aux personnes dans le besoin.



Cérémonie du 19 mars

Lundi 19 mars 2018 avait lieu la cérémonie du 56^{ème} anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Après le dépôt de gerbes et la lecture du message national de la FNACA par Auguste Linage, vice-président du comité de Oytier-Septème, devant la stèle « HONNEUR ET SOUVENIR AUX COMBATTANTS », Place de l'Eglise, le cortège s'est rendu devant le monument aux morts.

Jean-Claude Deterding, président du comité de Oytier-Septème, a lu un poème de Jacques Mansati (ancien d'Algérie), avant le dépôt de gerbes et une minute de silence.

René Porretta, maire de Oytier Saint Oblas a ensuite fait la lecture du message de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées.

Enfin, la chorale « Acora Choeur » de Saint Just Chaleyssin / Oytier Saint Oblas, sous la direction de Yves Germain interprétait « LA MARSEILLAISE ».

Les participants à la cérémonie ont ensuite partagé le verre de l'amitié, offert par la municipalité.



Précautions travaux

Pour la sécurité de tous...

Notre commune étant traversée par la canalisation d'éthylène d'hydrocarbures reliant Fayzin à Oytier Saint Oblas, des précautions particulières sont à prendre pour tous travaux de terrassement, de sondage, de génie agricole...

En effet, obligation est faite de consulter le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr afin d'identifier les exploitants de réseaux concernés et de leur envoyer une DT (déclaration de travaux) et/ou une DICT (déclaration d'intention de travaux).

L'ACCA

Le rôle important des chasseurs



La saison de chasse est bien avancée ; pour le petit gibier, pas très bonne à cause de la sécheresse persistante, les couverts ayant disparu de très bonne heure (maïs).

Le grand gibier, lui se porte bien, surtout le sanglier, sa présence sur notre commune cette année est importante.

Qui dit sangliers, dit dégâts sur cultures, maïs, prairies rien n'est épargné.

C'est pourquoi, notre rôle à nous chasseurs est de réguler cette espèce, afin de faire en sorte que cette prédation sur les cultures de nos agriculteurs soit la plus minime possible.

Pour trouver les remises des bêtes noires, plusieurs de nos chasseurs sillonnent la commune, et cela presque tous les jours, afin de trouver des traces fraîches indiquant leurs présences.

L'après-midi, si nous les avons localisés le

matin, une battue est déclenchée sous la responsabilité d'un chef de battue à qui il incombe d'organiser la chasse avec les chasseurs présents.

A chaque chasse collective, le responsable battue donne des consignes strictes, aux chasseurs sur le poste qu'ils doivent tenir, les zones de tir, le respect des distances (habitations, routes etc...) et cela doit être respecté à la lettre.

Nous, responsables de l'A.C.C.A de Oytier St Oblas, lors de chasses collectives, notre plus grande préoccupation est la sécurité de tous, chasseurs et usagers de la nature.

Si dans nos rangs il y a des contrevenants, ils sont sanctionnés, et malheureusement cela est déjà arrivé uniquement pour des infractions mineures.

Pour les traqueurs, les règles sont les mêmes. Dans certains cas ils peuvent être peu éloignés d'habitations, ce qui arrive quelquefois, mais toujours sans arme, uniquement avec leurs chiens.

Ils ne sont pas en infraction et ont parfaitement le droit de faire sortir le gibier remisé.

Pourtant, certaines personnes se permettent d'interpeller violemment ces chasseurs alors que rien ne leur interdit d'être là.

Ces individus bien intentionnés ne pensent

pas aux agriculteurs, qui dit dégâts sur les récoltes, dit ressources en baisse, c'est leur gagne-pain.

Savez-vous que pour la saison 2015/2016, uniquement pour le département de l'Isère, la FDCI a payé plus de 600 000 € à titre de dégâts sur culture aux agriculteurs, tout droit sortis de la poche des chasseurs.

Demain, si nous venons à disparaître, qui fera la régulation des renards, corbeaux (en très grand nombre) et des sangliers ?

Il faudra bien que quelqu'un le fasse (nous, nous le faisons bénévolement) et qui paiera la facture ?

Quand nous sommes en battue, sur le secteur concerné, nous mettons des panneaux afin de signaler notre présence.

Ces panneaux n'interdisent à personne de circuler, mais incitent à être plus vigilant, afin de ne pas se retrouver au milieu d'une traque.

Force est de constater que certains panneaux, disparaissent ou sont enlevés et jetés à terre. Cela est inadmissible... un tel comportement est irresponsable et peut mettre des vies en danger.

La saison de chasse ne dure que quelques mois, nous croisons régulièrement beaucoup de monde. Sur le terrain, nous les respectons, nous aimerions qu'il en soit de même pour nous.

Zoom sur...

Immatriculation de véhicule et permis de conduire

Des démarches sans se déplacer

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, ces procédures sont, depuis octobre 2017, totalement dématérialisées.

Dématérialisation ?

En effet, dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, il n'est dorénavant plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Chacun peut les réaliser 24h/24, 7j/7. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive des télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Comment faire ?

Certificats d'immatriculation (carte grise)

Quatre téléprocédures relatives aux immatriculations sont d'ores et déjà disponibles sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> :

1. Je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation
2. Je souhaite changer mon adresse
3. Je souhaite déclarer la cession d'un véhicule
4. Je souhaite changer le titulaire du véhicule (attention, un compte certifié France Connect est nécessaire pour cette téléprocédure).

Permis de conduire

Deux téléprocédures relatives aux permis de conduire sont également disponibles sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> :

1. Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)
2. Demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étranger ou les demandes de permis de conduire international pour lesquelles nous vous invitons à vous connecter au site <http://www.isere.gouv.fr>, pour de plus amples informations).

Pour toutes ces téléprocédures, une connexion via un « compte certifié France Connect » (identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr nécessaires) ou, à défaut, la création d'un compte spécifique ANTS est demandée.

Pourquoi utiliser les téléprocédures ?

- > des démarches simplifiées en ligne ;
- > des démarches accessibles à toutes heures ;
- > des démarches réalisables depuis chez soi, depuis une borne internet en libre accès, ou depuis les points numériques **1**

ATTENTION, depuis lundi 16 octobre 2017, seules les demandes dématérialisées sont traitées par les services préfectoraux.

Carte nationale d'identité et passeport

Uniquement dans les mairies équipées de bornes biométriques

Comment faire ?

1. Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
2. Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
3. Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
4. Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
5. Je rassemble les pièces justificatives (si besoin d'un timbre fiscal, je peux l'acheter en ligne).
6. Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
7. Je suis alerté par SMS lorsque je peux retirer ma carte d'identité ou mon passeport dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MAIRIES EQUIPEES (PASSEPORT ET CNI)

- Bourgoin Jallieu
- L'Isle d'abeau
- Vienne

Voir la liste complète des mairies sur <http://isere.gouv.fr/Outils/Annexes-Demarches/CNI-et-passeports/Passeports-biometriques-modalites-d-accueil-en-mairie>

POINTS NUMÉRIQUES

1 Si vous n'avez pas accès à Internet depuis chez vous, vous pouvez vous rendre dans les POINTS NUMÉRIQUES les plus proches : Sous Préfecture de Vienne, Mairies de Saint-Quentin-Fallavier, Villefontaine ou Roche.

Des projets toute l'année pour les écoliers !

La journée nationale du sport scolaire

C'est avec enthousiasme que les élèves de l'école Saint-Exupéry se sont rendus au stade pour participer, le jeudi 28 septembre 2017, à un grand tournoi sportif. Cette journée nationale du sport, qui s'inscrit dans « la semaine européenne du sport » a pour but de promouvoir les activités sportives auprès des élèves, des familles, des équipes éducatives et du monde sportif local. Cette année, les élèves ont pu découvrir 4 ateliers de ballon (la passe à 5, l'horloge, la balle brûlante et le ballon prisonnier) grâce à une rencontre inter-classe qui regroupait les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Cette journée a été une vraie réussite auprès de l'ensemble des participants !



Commémoration du 11 novembre 2017

Il y a presque 100 ans a eu lieu l'armistice du 11 novembre 1918. Devant le monument aux Morts, cette

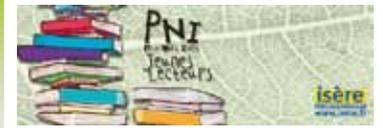


commémoration s'est déroulée en présence d'une foule importante. En effet, les élèves

de l'école Saint-Exupéry sont arrivés en nombre pour rendre hommage aux victimes et perpétuer la mémoire afin de construire une paix durable. Ils ont entonné en chœur « La Marseillaise » accompagnés par la Batterie Fanfare La Fraternelle.

C'est parti, pour le PNI !

Pour la troisième année consécutive, l'école Saint-Exupéry renouvelle sa participation au PNI, le Prix Nord Isère. Le mardi 21 novembre 2017 a eu lieu la présentation des nouveaux livres à la médiathèque du village. Au programme : lecture, plaisir, choix et éducation à la citoyenneté. Munis de leur cartes d'électeurs, les élèves d'élémentaire comme de maternelle prendront, en fin d'année, le chemin de la mairie du village pour voter pour 1 livre parmi les 4 de la sélection. La mairie de Oytier-Saint-Oblas sera, à cette occasion, transformée en véritable bureau de vote !



Exposition "ILS NOUS ONT ÉCRIT"

La classe de CM1/CM2 s'est rendue à l'exposition « ILS NOUS ONT ÉCRIT » à la salle Sainte Barbe le jeudi matin 23 novembre. Cette exposition a été présentée par l'amicale du 140^e Régiment d'Infanterie Alpine, le comité du Souvenir Français et la FNACA de Septème/Oytier. Elle mettait en valeur les témoignages directs des hommes du 140^e Régiment d'infanterie de Grenoble qui ont combattu sur le front entre août 1914 et novembre 1918. Les autres classes d'élémentaire sont allées la découvrir le vendredi matin 24 novembre.



Sortie au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes

Le lundi 2 octobre, les élèves de MS, GS, CP et CE1 se sont rendus au Parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes dans l'Ain. Les 80 élèves sont partis de l'école de Oytier-Saint-Oblas en début de matinée pour arriver une heure plus tard en plein cœur de la Dombes. C'était le début d'une journée pleine de découvertes !

Les élèves ont pu observer de très nombreuses espèces d'oiseaux : parmi celles-ci, les pélicans, les perroquets multicolores et les rapaces qui ont particulièrement ravi les enfants. Ils ont même pu assister à un spectacle d'oiseaux époustouffant ! Très heureux de cette visite, ils ont regagné l'école en fin de journée, des images plein les yeux.



Un conciliateur de justice

Au service des habitants de la commune

Le conciliateur de justice n'est pas un juge ni un avocat ni un policier ni un gendarme, c'est un citoyen bénévole nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel (de Grenoble) pour remplir gratuitement cette mission « de rechercher le règlement amiable dans les conditions et selon les modalités prévues au code de procédure civile ».

Le conciliateur peut-il traiter toutes les demandes ?

Non, son domaine d'action se limite aux questions de droit civil (hormis le droit de la famille), de droit commercial ou rural ; il ne peut pas gérer des différends avec les administrations ou des questions qui relèvent du pénal. Tout ce qui touche les questions de voisinage (nuisance, immobilier), les différends entre personnes, les baux d'habitation, la copropriété, la consommation, le droit rural est de sa compétence.

Peut-on lui faire confiance ?

Lors de sa prise de fonctions, le conciliateur prononce le serment suivant à la Cour d'Appel: « Je jure de loyalement remplir mes fonctions avec exactitude et probité et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent ». Il s'engage à la discrétion et ne révèle jamais à personne le contenu des entretiens, même au juge en cas d'échec de la conciliation. Le conciliateur est tenu aux principes suivants : impartialité, audition contradictoire, équité, confidentialité. Le conciliateur n'est pas du canton et n'y connaît personne, il peut ainsi agir de façon impartiale et sereine ; il ne communique que son mail de conciliateur et son répondeur dédié.

Comment prendre rendez-vous ?

C'est la Mairie de Heyrieux qui tient l'agenda et prend les rendez-vous du conciliateur, soit sur place soit au 04 78 40 00 14. Les permanences ont lieu en principe les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois, selon l'agenda tenu par l'accueil-mairie. Elles se tiennent au BPOS dans un bureau isolé et discret mis à disposition par la Mairie de

Heyrieux qui assure aussi l'affranchissement du courrier et la mise à disposition d'un téléphone. Il est aussi possible de prendre contact directement sur le site www.conciliateurs.fr (cliquer sur la rubrique « saisir le conciliateur »).

Quels résultats attendre du conciliateur ?

Les statistiques nationales annoncent un taux de réussite de 50% des affaires traitées par les conciliateurs., 10% ne relèvent pas du conciliateur, 20% échouent et 20% sont closes pour non réponse de la partie adverse, c'est l'ordre de grandeur dans le ressort du tribunal de Vienne. Quand la conciliation aboutit, le conciliateur rédige un « constat d'accord » qu'il signe avec le demandeur et le défendeur ; ce document a valeur d'un contrat et doit être honoré comme tel. Si la conciliation échoue, ce sera un « constat d'échec » sans détail sur la cause de l'échec qui sera envoyé par le conciliateur. Si le défendeur n'a jamais répondu ce sera un « constat de carence ».

Les accords conclus sont souvent plus simples, plus rapides et plus souples que ce qu'un tribunal pourrait juger car le conciliateur ne dit pas le droit, il trouve un arrangement qui respecte la loi .

Quand s'adresser à un juge ?

Pour tout ce qui n'entre pas dans les attributions du conciliateur, mais aussi pour les conciliations qui ont échoué ou qui sont restées sans réponse. A noter que désormais les conflits de moins de 4000 € doivent obligatoirement passer d'abord par le conciliateur sous peine de rejet définitif par le tribunal (loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016).

N'hésitez pas à vous adresser au conciliateur, si votre problème ne relève pas de sa compétence, il saura vous orienter, si vous craignez de le déranger sachez qu'il est là pour vous écouter et vous aider gratuitement et avec le sourire, si vous n'osez pas venir exposer un problème sachez qu'il en a entendu d'autres !

Projet de correspondance entre Oytier et Castelliri

Comme l'année dernière, l'enseignante de la classe des CE2, Madame Mangin, reconduira le projet de correspondance entre Oytier et sa commune jumelée Castelliri (région du Latium en Italie). Cette année, ce projet se focalisera sur l'acquisition d'une meilleure connaissance de ses deux communes à travers l'étude de leur blason, de leur géographie et de leur histoire. Des échanges auront lieu tout au long de l'année avec les castelluciani à travers le site que cette



enseignante a créé <https://www.facebook.com/correspondanceOytierCastelliri/>.

Les élèves concrétiseront ce projet par la création et l'échange d'un album commun, l'un écrit en français, l'autre en italien. Les échanges seront nombreux et variés entre les élèves de CE2 et leurs correspondants italiens : en ce début d'année, les castelluciani ont déjà reçu leurs premiers messages santé en lien avec la journée nationale du sport scolaire.

Le courseton

La nouvelle édition du courseton a eu lieu, cette année, le mardi 17 octobre 2017 au stade de Oytier-Saint-Oblas. De la MS-GS jusqu'aux CM2, chacun a donné le meilleur de lui-même afin de parcourir la plus grande distance possible en un temps donné. A l'issue du courseton, un goûter, offert par le Sou des Écoles, a permis à tous de retrouver de l'énergie.



Printemps 2018

Samedi 7		Soirée des pompiers - Foyer Rural - 06.60.47.10.19 - Mr LIEUTAUD Julien - aspos@live.fr
Samedi 14	AVRIL	Bal des Conscrits Septème / Oytier - Foyer Rural - Mr MILLION Alexis - alainchristelle@gmail.com
Samedi 21		Repas de l'ACCA - Foyer Rural - Mr JOCTEUR Christian
Dimanche 29		Loto du Sou des Ecoles - Foyer Rural - 04.74.58.59.40 - Mme LABOIRIE Nathalie - laboieren38@gmail.com
Mardi 1 ^{er}	MAI	Rallye Equestre par OCL - Section Cheval - Salle Ste Barbe - 04.74.58.29.56 - Mr MESTRALLET Jean Pierre - jpmestrallet@wanadoo.fr
Samedi 5 et Dimanche 6		2 ^{ème} festival Ecléc'musik - Salle Sports et Loisirs de St Georges d'Espéranche - Organisé par l'école de musique.
Vendredi 1 ^{er} et samedi 2	JUIN	Festival du Tonton par Even Mania - Près du stade - 06.09.67.46.78 - Mr CACHOZ Tristan - contact@festival-du-tonton.com
Samedi 16 et dimanche 17		Fête du Pain avec Les Amis du Pain - 04.74.79.72.34 - Mr MOLLARD Jérôme - lesamisdupain@outlook.fr



Festival Ecléc'musik - 5 et 6 mai Saint Georges d'Espéranche

Samedi 5 mai :

A partir de 16h30 : bandas dans les rues de Saint Georges - «Banda Frat» de Saint Georges, la «Barquette de Givors», «L'écho de la Sévenne» de St Just Chaleyssin.

A partir de 19h : rock, pop, ska... - Zumbakaj, les Cover'Gen, les DoBeat>Show

Dimanche 6 mai

A 10h : comédie musicale pour les enfants - «Lili peur de rien» avec la troupe de théâtre Impro&Co et les enfants de l'école de musique

A 14h : Orchestre d'Harmonie du Rhône devenu Lyon Métropole Orchestra.

Infos pratiques...

Animaux errants

Suite à plusieurs interventions sur la RD75, nous rappelons qu'il est important de veiller à ce que les animaux ne sortent pas de votre propriété, notamment les chiens et chevaux.

Permanences des adjoints

Monique Granjard - CCAS
Permanences les mercredis en Mairie.

Mutuelle collective

La volonté des CCAS de Oytier Saint Oblas et des communes voisines (Diémoz - Heyrieux - Roche - St Just Chaleyssin - Valencin - Bonnefamille et Grenay) a permis de négocier une mutuelle collective pour les habitants. L'objectif de cette démarche est d'accompagner les habitants dans leur quotidien en leur facilitant l'accès aux soins, en leur permettant d'avoir une couverture santé adaptée à leurs besoins à des tarifs négociés.

Cette mutuelle s'adresse donc à tous les oytillards mais plus particulièrement aux personnes âgées, aux retraités, aux familles à faibles revenus, aux chômeurs et aux étudiants.

L'organisme de mutuelle retenu est SOLIMUT.

Pour tous renseignements, consultez www.oytier.fr ou contactez le CCAS au 06-79-02-09-64 ou appelez SOLIMUT au 06-50-44-33-28.

Se déplacer

La navette du centre social d'Heyrieux est remise en route sur les communes de la CCCND. Ainsi, pour le modeste tarif de 1.50 € par trajet, il est possible de rejoindre, depuis n'importe quelle commune de la communauté de communes des collines du Nord-Dauphiné, Heyrieux, Saint Quentin Fallavier, La Verpillière, Villefontaine, Bourgoin Jallieu.

Réservez votre trajet en appelant le Centre Social et Culturel d'Heyrieux au 04.78.40.06.87 au moins 48h à l'avance (2 jours ouvrés).

Indiquez le jour, l'heure et la destination de votre trajet. Le lieu et l'heure du passage du minibus vous sera alors communiqué.

Festival du TONTON #7

1.2.3
JUIN 2018
GRATUIT

OYTIER ST OBLAS
35min Sud-est de Lyon

CONCERTS ANIMATIONS MARCHÉ ARTISANAL

PROGRAMMATION:
CHARLIE AND THE SOAP OPERA // WAILING TREES
LES MONSTROPLANTES // FAUT QU'CA GUINCHE
MINNIE MARKS // BO WEAVIL
MADLY WISE // GIULIANO GABRIELE // CAX

WWW.FESTIVAL-DU-TONTON.COM